

**CONSEIL MUNICIPAL DU  
31 MARS 2015  
A 20 H 30**

- N° 2015/018 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 –  
Approbation du Conseil Municipal du 26 février 2015
- N° 2015/019 Finances locales – Fiscalité – 07-02 –  
Fixation des taux de fiscalité locale 2015
- N° 2015/020 Finances locales – Contributions budgétaires – 07-06 –  
Contribution au SIVUIS
- N° 2015/021 Commande publique – Autres contrats – 01-04  
Renouvellement du contrat d'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et de prestations de service avec la société SEGILOG
- N° 2015/022 Finances locales – Contributions budgétaires – 07-06 –  
Participation communale à la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens et Droits Indivis de Pouxeux-Jarménil
- N° 2015/023 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 - Budget Principal –  
Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif –  
Affectation des Résultats 2014 - Vote du Budget Primitif 2015
- N° 2015/024 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 - Budget de l'Eau –  
Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif –  
Affectation des Résultats 2014 - Vote du budget primitif 2015
- N° 2015/025 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 - Budget de la Forêt –  
Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif –  
Affectation des Résultats 2014 - Vote du Budget Primitif 2015
- N° 2015/026 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 – Budget Chaufferie bois  
Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif –  
Affectation des Résultats 2014 - Vote du Budget Primitif 2015  
Durées d'amortissement
- N° 2015/027 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 - Budget du Lotissement les Clos-  
Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif –  
Affectation des Résultats 2014 - Vote du Budget Primitif 2015
- N° 2015/028 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04  
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations
- N° 2015/029 Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07  
Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale – Avis sur une demande d'adhésion
- N° 2015/030 Finances locales – Divers – 07-10  
Tarifs municipaux – Prix de la redevance eau et de l'abonnement annuel au réseau d'eau
- N° 2015/031 Autres domaines de compétence – Autres domaines de compétence des Communes – 09-01

Signature d'une convention avec le Conseil Général pour la gestion des déchets d'aires de stationnement

N° 2015/032 Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01  
Tarifs

---

**Délibération n° 2015/018**

**Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 –**  
**Approbation du Conseil Municipal du 26 février 2015**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du 26 février 2015

---

**Délibération n° 2015/019**

**Finances locales – Fiscalité – 07-02 –**  
**Fixation des taux de fiscalité locale 2015**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition

**FIXE** ainsi les taux des taxes locales pour 2015 :

- taux de taxe d'habitation : 21.17 %
  - taux de taxe foncière sur le foncier bâti : 15.08 %
  - taux de taxe foncière sur le foncier non bâti : 26.54 %
- 

**Délibération n° 2015/020**

**Finances locales – Contributions budgétaires – 07-06 –**  
**Contribution au SIVUIS**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**S'OPPOSE** à la fiscalisation de sa contribution au SIVUIS

---

**Délibération n° 2015/021**

**Commande publique – Autres contrats – 01-04**

**Renouvellement du contrat d'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et de prestations de service avec la Société SEGILOG**

Monsieur le Maire expose que le contrat d'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et de prestation de service avec la Société SEGILOG arrive à échéance et qu'il convient de le renouveler.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à renouveler le contrat d'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et de prestations de service avec la Société SEGILOG pour une durée de 3 ans à compter du 15 avril 2015, aux conditions suivantes :

- cession du droit d'utilisation : 3 852.00 €HT
- maintenance et formation : 428.00 €HT

---

#### **Délibération n° 2015/022**

#### **Finances locales – Contributions budgétaires – 07-06 –**

#### **Participation communale à la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens et Droits Indivis de Pouxeux-Jarménil**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les chiffres officiels de la population sont fixés ainsi :

- Jarménil : 449
- Pouxeux : 2064

Les participations communales à la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens et Droits Indivis de Pouxeux-Jarménil se répartissent donc de la façon suivante :

- Jarménil : 18 %
- Pouxeux : 82 %

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**DECIDE** que les participations 2015 à la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens et Droits Indivis de Pouxeux-Jarménil s'élèvent en 2015 à :

- 2 424.78 € pour Jarménil
- 11 046.22 € pour Pouxeux

---

#### **Délibération n° 2015/023**

#### **Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 –**

#### **Budget Principal - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2014 - Vote du budget primitif 2015**

#### **Approbation du Compte de Gestion**

Le Compte de Gestion 2014, établi par Madame le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ADOpte** le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2014.

#### **Vote du Compte Administratif**

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Henri LA VAULLEE, 1er Adjoint prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération et 2 abstentions : Messieurs Jean-Louis THOMAS et Damien SIBILLE

**VOTE** le Compte Administratif 2014 tel qu'il figure en annexe

### **Affectation des Résultats**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**AFFECTE** partiellement le résultat de fonctionnement à la section investissement à hauteur de 522 662.55 €

**REPORTÉ** le solde de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 52 119.37 €

**REPORTÉ** le déficit de la section investissement, soit 315 947.90 €

### **Vote du Budget Primitif**

Le Conseil Municipal, après délibération et 2 abstentions : Jean-Louis THOMAS et Damien SIBILLE

**VOTE** le Budget Primitif 2015 comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 790 439.29 €	1 790 439.29 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	1 756 249.10 €	1 756 249.10 €

---

### **Délibération n° 2015/024**

#### **Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 –**

**Budget de l'Eau - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2014 - Vote du budget primitif 2015**

#### **Approbation du Compte de Gestion**

Le Compte de Gestion 2014, établi par Madame le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ADOPTÉ** le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2014.

### **Vote du Compte Administratif**

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Henry LA VAULLEE, 1er Adjoint prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**VOTE** le Compte Administratif 2014 tel qu'il figure en annexe

### **Affectation des Résultats**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**AFFECTE** partiellement le résultat de fonctionnement à la section investissement à hauteur de 32 822.41 €

**REPORTE** le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 137 562.49 €

**REPORTE** le déficit d'investissement, soit 47 660.31 €

### **Vote du Budget Primitif**

Le Conseil Municipal, après délibération et 2 abstentions : Messieurs Jean-Louis THOMAS et Damien SIBILLE

**VOTE** le Budget Primitif 2015 comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	284 921.25 €	284 921.25 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	859 388.38 €	859 388.38 €

**PRECISE** que le temps de travail de l'agent technique chargé du réseau d'eau sera supporté à hauteur de 55 % et le temps de travail de l'agent administratif sera supporté à hauteur de 35 heures par le budget de l'eau.

---

### **Délibération n° 2015/025**

#### **Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 –**

#### **Budget de la Forêt - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2014 - Vote du budget primitif 2015**

Le Compte de Gestion 2014, établi par Madame le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ADOPTE** le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2014

### **Vote du Compte Administratif**

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Henri LA VAULLEE, 1er Adjoint, prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**VOTE** le Compte Administratif 2014 tel qu'il figure en annexe.

### **Affectation des Résultats**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**AFFECTE** partiellement l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, soit  
2 523,00 €

**AFFECTE** partiellement l'excédent de fonctionnement au Budget Principal, soit  
190 000,00 €

**REPORTÉ** le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 4 524.05 €

**REPORTÉ** l'excédent d'investissement, soit 5 313,00 €

### **Vote du Budget Primitif**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**VOTE** le Budget Primitif 2015 comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	441 397.24 €	441 397.24 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	16 186.00 €	16 186.00 €

---

### **Délibération n° 2015/026**

#### **Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 –**

**Budget Chaufferie bois - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2014 - Vote du budget primitif 2015**  
**Durées d'amortissement du matériel de voirie**

Le Compte de Gestion 2014, établi par Madame le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ADOpte** le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2014

**Vote du Compte Administratif**

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Henri LA VAULLEE, 1er Adjoint, prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**VOTE** le Compte Administratif 2014 tel qu'il figure en annexe.

**Affectation des Résultats**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**REPORTe** le déficit de fonctionnement, soit 20 506.61 €

**REPORTe** l'excédent d'investissement, soit 22 403.26 €

**Vote du Budget Primitif**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**VOTE** le Budget Primitif 2015 comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	108 848.38 €	108 848.38 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	48 694.03 €	48 694.03 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**FIXe** la durée d'amortissement du matériel de voirie à 6 ans

---

**Délibération n° 2015/027**

**Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 –**

**Budget du Lotissement les Clos- Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2014 - Vote du budget primitif 2015**

Le Compte de Gestion 2014, établi par Madame le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ADOpte** le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2014

### **Vote du Compte Administratif**

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Henri LA VAULLEE, 1er Adjoint, prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**VOTE** le Compte Administratif 2014 tel qu'il figure en annexe.

### **Affectation des Résultats**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**REPORTÉ** l'excédent de fonctionnement, soit 162 296.63 €

**REPORTÉ** le déficit d'investissement, soit 200 904.50 €

### **Vote du Budget Primitif**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**VOTE** le Budget Primitif 2015 comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	201 889.50 €	201 889.50 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	200 904.50 €	200 904.50 €

---

### **Délibération n° 2015/028**

#### **Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04**

**Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations**

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014, Monsieur le Maire n'a pas exercé les droits de préemption suivants :

date dépôt	NOM	Prénom	Adresse du bien aliéné	Nature du bien aliéné		Réf cadastrale
				immeuble bâti Sur terrain propre	immeuble non bâti	
18/02/15	HEBERT		48 rue de la Moselle	X		AL 33

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**DONNE ACTE** à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

---

**Délibération n° 2015/029**

**Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07**

**Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale – Avis sur une demande d'adhésion**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges, invitant le Conseil municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par la commune de HOUECOURT.

Avec cette collectivité, le SMIC compterait 523 adhérents (461 communes et 62 groupements de communes)

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**SE PRONONCE** pour l'adhésion de la collectivité précitée.

---

**Délibération n° 2015/030**

**Finances locales – Divers – 07-10**

**Tarifs municipaux – Prix de la redevance eau et de l'abonnement annuel au réseau d'eau**

Monsieur le Maire rappelle que ces tarifs ont été débattus en commission finances du 12 juin 2014.

Le Conseil Municipal, après délibération et :

- 3 abstentions : Mesdames Edith GREMILLET et Aude VIVIER, Monsieur Damien SIBILLE
- 1 voix contre : Monsieur Jean-Louis THOMAS

**FIXE** à 1,07 € TTC le m<sup>3</sup> d'eau pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 mai 2016

**FIXE**, sans changement, à 12 € TTC l'abonnement annuel au réseau d'eau pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 mai 2016.

---

**Délibération n° 2015/031**

**Autres domaines de compétence – Autres domaines de compétence des Communes – 09-01**

**Signature d'une convention avec le Conseil Général pour la gestion des déchets d'aires de stationnement**

Monsieur le Maire explique que la Commune a contacté le Conseil Général des Vosges afin de régler le problème des détritus jonchant les aires de stationnement des poids lourds devant le supermarché SUPER U.

A notre demande et après négociation, le Conseil Général a accepté de prendre à sa charge l'acquisition et la pose de 4 conteneurs, charge pour la Commune d'assurer le ramassage des déchets et leur évacuation et de nettoyer les poubelles.

Il convient de signer une convention.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le Conseil Général des Vosges relative à la gestion des déchets des aires de stationnement situées devant le SUPER U.

---

**Délibération n° 2015/032**

**Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01**

**Tarifs**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain HENRY qui explique que les bois coupés sur le site de la salle de convivialité et qui ne sont pas utilisables en scierie peuvent être vendus au prix de 14,10 € le stère TTC. Selon l'agent ONF, la quantité est de 25 stères composée de 2/3 d'acacia et de 1/3 de hêtre et de frêne.

Le Conseil Municipal, après délibération et 4 voix contre : Mesdames Edith GREMILLET et Aude VIVIER, Messieurs Jean-Louis THOMAS et Damien SIBILLE

**AUTORISE** la vente du bois coupés sur le site de la salle de convivialité et non utilisable en scierie au prix de 14,10 €TTC le stère.